

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 novembre 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-11-421

Ordre du jour

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 5 novembre 2018 Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux d'octobre 2018;
5. Comptes à accepter – Octobre 2018;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Rapport des conseillers;
 3. Matières résiduelles :
 - a) Chronique environnement;
 - b) Virage vert au centre communautaire;
 - c) Projet Maison des Jeunes;
 4. Fête des Moissons – Communiqué;
 5. Activités financières;
 6. Harmonisation de la réglementation municipale applicable par la SQ;
 7. MAMOT – Harcèlement psychologique;
 8. Rencontre avec le député monsieur Pascal Bérubé;

9. Centre sportif David-Pelletier :
 - a) Centre de conditionnement physique;
 - b) Location à tarif réduit;
 10. Lettres au conseil :
 - a) Madame Jacqueline Paquet;
 - b) Madame Marielle Roy – Reconnaissance des organismes;
 11. Rencontre *Attractivité* – Suivi;
 12. Club Lions – Nomination du parc sur la rue Keable;
 13. Demande citoyenne – Nouveau tracé de motoneige;
7. Demandes d'appui :
 1. Comité de la Guignolée;
 2. Chambre de commerce – Campagne de promotion des fêtes;
 3. Les Grands Amis de la Vallée;
 4. Camp musical – Activités estivales 2018;
 5. Club de motoneige;
 6. Maison des Jeunes;
 7. Campagne de sensibilisation sur le ruissellement urbain en secteur salmonicole;
 8. Invitations :
 1. Conférence de M. Frédéric Asselin, directeur général de la Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord;
 2. Légion – Jour du Souvenir;
 3. MRC de La Matapédia – Consultation des partenaires dans le cadre de la démarche régionale « Municipalité amie des aînés (MADA) » 2018-2021;
 4. Rencontre service de développement;
 5. Convocation à la rencontre de fin de saison, projet de lutte contre la Berce sphondyle 2019;
 6. CDESES – Conférence Myrabelle Chicoine;
 7. Conférence – *Des jardins pour les enfants : des découvertes de la terre à la table*;
 9. Urbanisme :
 1. Règlement 2018-09 et 2018-10 – Certificats de conformité;
 2. MRC de La Matapédia – Projet règlement 2018-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé;
 3. Servitude de passage conduite d'égout pluvial – Propriétés de M. André Marcoux, Mmes Cécile Pineault et Danielle Marcoux;
 4. Règlement 2018-240-02 modifiant le plan d'urbanisme – Municipalité de St-Léandre;
 5. Infractions – Suivis;
 6. Dossier 100, rue de l'Église;
 7. Échange de terrains et lotissement rue Industrielle;
 10. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Paiement de factures;
 2. Programmation de travaux révisés – Acceptation;
 11. Caserne de pompiers :
 1. ;
 12. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
 2. FEPTEU – Rapport d'étape sur le projet;
 3. Dénonciation de contrat;
 4. Mise en marche finale;
 5. Garantie contractuelle;
 6. Raccordement eau potable route de Sainte-Paule – Lettre aux résidents;
 7. ADM-15 rev03, ADM-22, ADM-23, ADM-24 et ADM-25;
 13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;

14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Règlement 2016-21 – Paiement de factures;
 2. Pont traverse de la rivière St-Pierre;
 3. Certificat de réception définitive;
15. Route du Lac-Malcolm :
 1. Règlement 2017-05 – Paiement de facture;
 2. Rencontre le 6 décembre;
16. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2017-07 – Paiement de facture;
 2. Règlement 2018-03 – Emprunt temporaire;
17. Ressources humaines :
 1. Poste trésorerie – Offre de services;
 2. Poste trésorerie – Comité de sélection;
 3. Poste opérateur – Embauche;
 4. Évaluation du DG – Dépôt du rapport du comité d'évaluation;
18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. Règlement 2017-16/2018-04 – Paiement de facture;
 2. Règlement 2018-04 – Emprunt temporaire;
19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. Règlement 2017-17 – Paiement de factures;
 2. Réception provisoire – Visite du chantier 31 oct. 2018;
20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Règlement 2018-05 – Paiement de factures;
 2. Règlement 2018-05 – Transfert de facture;
 3. Échange de terrains;
21. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. ;
22. Plan de mesures d'urgence :
23. Règlement pour gérer les eaux pluviales – Avis de motion;
24. Reconnaissance :
 1. Prix Hommage bénévolat-Québec;
 2. Médaille du Lieutenant-Gouverneur;
25. Journal L'Écho sayabecois – Vœux de Noël;
26. Règlement 2016-16 – Équipements mécanisés – Transfert de factures;
27. Réserves financières – Financement permanent;
28. Fonds de roulement – Paiement Alarmes 911;
29. Réserves financières matières résiduelles – Paiement de facture;
30. Contrat collecte des matières résiduelles – Transfert;
31. Nomination du ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent uniquement;
32. Dépôt de documents :
 1. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et organismes municipaux;
 2. Remerciements – Hockey Vallée;

33. Affaires nouvelles :
 1. Centre conditionnement – Ajout d’abonnement;
 2. _____;
 3. _____;
34. Période de questions;
35. Prochaine réunion – 19 novembre 2018;
36. Ajournement de la séance.

Période de questions :

1. Combien ça va coûter pour les égouts du secteur Est?
-

Résolution 2018-11-422

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter les procès-verbaux d’octobre 2018 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2018-11-423

Comptes à accepter

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d’octobre 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 92 439.23 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	261.00 \$
BELL MÉDIA INC.	42.54 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	3 094.17 \$
AUTOMATION D'AMOURS	6 027.57 \$
BELOTEQ	210.52 \$
BELZILE GHISLAIN	27.00 \$
BIO-VALLÉE	307.04 \$
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR/SOUDURE MOBILE	80.94 \$
CARQUEST AMQUI	45.97 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	1 846.79 \$
CLEROBEC INC.	1 138.13 \$
CLUB LIONS DE SAYABEC	48.24 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	603.62 \$
LES CONSTRUCTIONS NOUVEL HORIZON INC.	144.87 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	898.27 \$
DECARTECQ INC.	1 083.02 \$
DICOM EXPRESS	72.83 \$
ECO-L'EAU	361.02 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	80.00 \$

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	14 080.99 \$
FAMILI-PRIX	37.77 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GAGNÉ JEAN-CLAUDE	80.48 \$
GAZTECH	314.32 \$
GESTION CONSEILS PMI	1 724.63 \$
GROUPE ARCHITECTURE MB INC.	5 485.46 \$
GROUPE VOYER INC.	464.50 \$
ROY, MARIE-ADÈLE	40.50 \$
IDNUM TECHNOLOGIES	4 321.06 \$
LA CHORALE DE SAYABEC	100.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	225.36 \$
LES ÉQUIPEMENTS PIERRE-PAUL BEAULIEU INC.	114.98 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	1 460.00 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	93.31 \$
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	4.76 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	18 433.64 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	196.72 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI	39.90 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	8 659.71 \$
OK CENTRE DU PNEU	29.78 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	50.00 \$
OUELLET JÉRÉMIE	395.00 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	91.78 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	102.00 \$
PELLETIER ANTOINE	106.79 \$
PLOMBERIE-GICLEUR PSP INC.	292.16 \$
ÉCOLE POLYVALENTE DE SAYABEC	402.50 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	802.47 \$
PG SOLUTIONS INC.	229.95 \$
REAL HUOT INC.	49.11 \$
RPF LTÉE	1 857.38 \$
SANI-MANIC	872.66 \$
SÉCURITÉ BERGER	462.05 \$
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD INC.	389.90 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	208.02 \$
SERVIETTES INDUSTRIELLES	301.33 \$
SONIC	12 212.43 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	102.50 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	974.42 \$
VIGNEAULT ET VIENS	115.23 \$
VILLE D'AMQUI	100.00 \$
TOTAL	92 439.23 \$

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire

6.2. Rapports des conseillers

Résolution 2018-11-424

**Administration – Gestion des
matières résiduelles**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères remerciements à mesdames Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, et Isabelle Bouchard, secrétaire, pour le travail effectué dans le dossier de gestion des matières résiduelles. Ensemble, elles ont mis sur pied le projet de remise de sacs compostables gratuitement aux citoyens et aussi procédé à l’achat des équipements nécessaires pour mettre en place la collecte des matières organiques et faciliter la récupération au centre communautaire.

-
- 6.3b. Madame Marie Element, conseillère, a travaillé avec mesdames Fallu et Bouchard et mentionne que les bacs et les sacs ont été commandés pour faire le compostage et le recyclage au centre communautaire.
- 6.3c. Dépôt du projet *Ambassadeurs de la saine gestion des matières résiduelles* que la Maison des Jeunes de Sayabec mettra sur pied en collaboration avec la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia.
-

Résolution 2018-11-425

**Administration – Fête des
Moissons – Félicitation
madame Gisèle Smith-
Gagnon**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères félicitations à madame Gisèle Smith-Gagnon qui a été honorée comme bénévole lors de la 12e édition de la Fête des Moissons qui s’est tenue le 11 octobre dernier à la salle municipale d’Albertville.

-
- 6.5. Dépôt des activités financières pour septembre 2018.
- 6.6. Monsieur Marcel Belzile, maire, a été nommé sur le comité mis sur pied par la MRC de La Matapédia et qui se penchera sur le processus d’harmonisation de la réglementation municipale applicable par la Sûreté du Québec.
- 6.7. Dépôt de l’édition du 19 octobre dernier de *MuniExpress* traitant des mesures visant à prévenir et contrer le harcèlement psychologique dans les municipalités.
- 6.8. Dépôt des différents dossiers discutés avec monsieur Pascal Bérubé, député du comté de Matane-Matapédia, lors de la rencontre tenue le jeudi 25 octobre dernier. Madame Pascale Turcotte, agente de développement économique, ainsi que messieurs Marcel Belzile, maire, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, étaient présents à cette rencontre.

- 6.9a. La mise en place du nouveau système d'accès au centre de conditionnement physique par carte à puce se déroule bien. On compte une trentaine d'abonnements. Monsieur Frédéric Caron, conseiller, communiquera avec madame Édith D'Astous pour offrir le service de kinésiologie. D'autres détails suivront.
-

Résolution 2018-11-426

Administration – Centre sportif David-Pelletier

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la location du Centre sportif David-Pelletier à 50 % du tarif régulier pour un groupe de 5 personnes ou moins désirant louer une plage horaire en semaine (du lundi au vendredi, excluant les journées fériées) entre 12 h 30 et 15 h.

-
- 6.10a. Dépôt de la lettre de mademoiselle Paquet remerciant le conseil municipal pour sa nomination à la remise de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur.
- 6.10b. Dépôt de la lettre de madame Marielle Roy faisant état de son insatisfaction sur la manière dont la municipalité a rendu hommage aux bénévoles lors de la réunion ordinaire de septembre dernier.
- 6.11. Dépôt des documents de synthèse des ateliers de travail ayant eu lieu lors de la journée de réflexion sur le défi démographique et l'attractivité du territoire ayant eu lieu à Sayabec le 29 août dernier.
- 6.12. Dépôt de la résolution du Club Lions de Sayabec concernant la nomination du parc situé sur la rue Keable afin que ce dernier porte le nom de parc Lions.
-

Résolution 2018-11-427

Demande d'appui – Sentier de motoneige

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que le tracé du sentier de motoneige traverse les terrains de la municipalité situé sur la rue Pierre-Brochu et débouchant sur les rues Bellevance/Marcheterre.

La signalisation adéquate devra être installée et lors de l'entretien de la piste, la machinerie devra éviter de pousser de la neige sur la forme de la rue Bellavance.

Résolution 2018-11-428

Demande d'appui – Guignolée 2018

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement

par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le don d'un montant de 250 \$ au Comité de la guignolée. La collecte d'argent de la Guignolée 2018 se fera dans les différents points stratégiques des municipalités de Sayabec et St-Cléophas le 6 décembre prochain. L'argent amassé sera remis aux familles dans le besoin des municipalités participantes. Les formulaires de demande sont disponibles au bureau municipal.

Résolution 2018-11-429

Demande d'appui – Chambre de commerce

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser versement d'un montant de 900 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia pour la campagne de promotion du temps des fêtes 2018. Plusieurs commerces de la municipalité participent à ce grand concours de la Chambre de commerce.

7.3. Ce point est reporté à la séance du 19 novembre prochain.

7.4. Ce point est reporté à la séance du 19 novembre prochain.

Résolution 2018-11-430

Demande d'appui – Club de Motoneige de la Vallée de La Matapédia

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Club de Motoneige de la Vallée de La Matapédia à utiliser les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de motoneige Vallée de la Matapédia dans les limites de la Municipalité de Sayabec et que ces dernières seront conformes à la signalisation routière pour la saison hivernale 2018-2019.

7.6. Ce point est reporté à la séance du 19 novembre prochain.

Résolution 2018-11-431

Demande d'appui – Projet Campagne de sensibilisation sur le ruissellement urbain en secteur salmonicole

ATTENDU que la municipalité de Sayabec est riveraine à la rivière Matapédia;

ATTENDU que la municipalité est consciente que la gestion de son territoire urbain a directement un impact sur la qualité des

habitats aquatiques que la municipalité côtoie;

ATTENDU que la municipalité est concernée par la santé des habitats aquatiques;

ATTENDU que la municipalité a été témoin des efforts de l'OBVMR en 2017 pour rejoindre et sensibiliser les citoyens du quartier visé lors du projet *Des jardins de pluie pour le saumon*;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du projet intitulé *Campagne de sensibilisation sur le ruissellement urbain en secteur salmonicole*, suite logique et nécessaire du projet *Des jardins de pluie pour le saumon* et appuie ce projet sans hésiter. Ledit projet propose :

- De faire connaître l'impact du ruissellement urbain sur l'habitat aquatique, et ce, au-delà de la clientèle habituellement de l'OBVMR, par l'entremise des médias traditionnels et non traditionnels;
- De sensibiliser les citoyens des zones problématiques par des données collectées dans leur quartier leur démontrant l'impact de leur terrain sur l'habitat aquatique;
- De mieux outiller et accompagner les élus municipaux dans les choix qu'ils ont à faire dans l'aménagement urbain en prenant en compte des impacts sur l'habitat aquatique;
- Ce faisant, de renforcer le sentiment de responsabilité des élus envers la qualité de l'habitat aquatique;
- De permettre aux citoyens et élus d'agir concrètement pour la protection de l'habitat aquatique lors d'activités « Plantons pour le saumon! » qui viseront les groupes communautaires et les écoles;
- De montrer l'effet positif des aménagements de gestion de l'eau de pluie sur la sédimentation, le volume d'eau et la biodiversité benthique par l'entremise d'une campagne de collecte de données;

ATTENDU que la municipalité appuie les pistes d'action du Plan Directeur de l'Eau de l'OBVMR, élaboré et mis à jour en concertation avec les acteurs du milieu, suite à plusieurs concertations publiques et que l'atteinte des objectifs de ce projet se place directement dans la mise en œuvre des pistes d'action du Plan Directeur de l'Eau de l'OBVMR;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec contribue comme partenaire de ce projet et s'engage à consacrer l'équivalent en nature de 2 000 \$ en services professionnels et techniques pour l'année 2019. Cette contribution en nature est, entre autres, pour les activités suivantes :

- Publication des communications dans les journaux locaux;
- Envoi d'une lettre aux citoyens de la zone visée provenant de la municipalité;
- Soutien des activités d'utilisation de pochoirs dans les rues;
- Discussions concernant le développement d'une certification résidentielle;
- Tournée des aménagements existants;
- Révision des panneaux *Ma municipalité prend soin de notre rivière*.

Résolution 2018-11-432

Invitation – Conférence de monsieur Frédéric Asselin

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, et madame Marie Element, conseillère, à la conférence de monsieur Frédéric Asselin, directeur général de la Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord de Saint-Raymond-de-Portneuf, qui aura lieu le mardi 13 novembre prochain à compter de 19 h à la cédrière de Val-Brillant. Cette conférence portera, entre autres, sur la présentation du modèle de gestion de la coopérative de plein air et sur la description de son offre touristique. Il n'y a pas de cout relié à l'inscription à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-11-433

Invitation – Légion – Jour du Souvenir

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, à l'activité organisée par la Légion royale canadienne qui aura lieu le 11 novembre prochain à compter de 9 h 15 au Colisée financière SunLife de Rimouski. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 8.3. La MRC de La Matapédia organise une consultation afin de récolter les commentaires et suggestions en lien avec le plan d'action régional MADA qui aura lieu le 6 novembre prochain de 13 h 30 à 16 h au local 122 du Centre Récréoculturel d'Amqui.
- 8.4. Les membres du conseil municipal participeront à la rencontre organisée avec monsieur Guillaume Viel, directeur du Service de développement de la MRC de La Matapédia, par le Comité de développement socio-économique de Sayabec. Il y aura entre autres une présentation des services offerts par son département. Cette rencontre aura lieu le 7 novembre prochain à 19 h au Centre communautaire de Sayabec.
-

Résolution 2018-11-434

Invitation – OBVMR – Rencontre fin de saison de lutte contre la berce sphondyle

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquièrre à la rencontre organisée par l'OBVMR afin

de faire le suivi des actions réalisées à l'été 2018 et discuter du prochain plan d'actions pour la lutte contre la Berce sphondyle. Cette rencontre aura lieu le 15 novembre prochain à compter de 12 h 40 à l'Hôtel de Ville de Causapsal. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent l'envoi d'une lettre d'appui au projet « Lutte à la berce du Caucase et à la berce sphondyle dans la région du Bas-Saint-Laurent » à l'OBVMR. Cette lettre vise à soutenir la démarche de demande collective des quatre (4) organismes de bassin versant du Bas-St-Laurent pour le programme d'aide pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes à la Fondation de la faune du Québec.

Résolution 2018-11-435

**Invitation – CDESES –
Conférence de Myrabelle
Chicoine**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Marcel Belzile, maire, et Frédéric Caron, conseiller, ainsi que mesdames Marie Element et Manon Lacroix, conseillères, l'atelier/formation sur le marketing territorial donné par Mme Myrabelle Chicoine et organisé par le Comité de développement socio-économique de Sayabec le vendredi 16 novembre prochain de 9 h à 12 h au Centre communautaire de Sayabec. Les billets pour cette activité sont au cout de 10 \$ par participant.

-
- 8.7. Une conférence thématique « Simplifier nos modes de consommation », présentée dans le cadre du projet *Des jardins pour les enfants : des découvertes de la terre à la table*, sera donnée à La Maison de mon père de Rimouski le mercredi 7 novembre 2018 de 17 h à 19 h.
- 9.1. Dépôt des certificats de conformité de la MRC de La Matapédia relatifs aux règlements 2018-09 et 2018-10 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité.
- 9.2. Dépôt des résolutions d'adoption par la MRC de La Matapédia concernant l'adoption projet de règlement 2018-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé et du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme.
-

Résolution 2018-11-436

**Urbanisme – Servitude de
passage de conduite d'égout
pluvial**

Proposé par Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater monsieur Pierre

Chabot, notaire, à préparer l'acte notarié pour l'établissement d'une servitude en faveur de la municipalité de Sayabec concernant le passage d'une conduite d'égout pluvial sur les propriétés de monsieur André Marcoux ainsi que mesdames Cecile Pineault et Danielle Marcoux. Cette servitude est décrite dans la description technique préparée par monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre, et portant la minute 4258, dossier 1803-2908.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, tous les documents relatifs à ce dossier.

-
- 9.4. Dépôt des documents de la municipalité de Saint-Léandre concernant l'adoption du règlement numéro 2018-240-02 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des amendements intervenus au schéma d'aménagement et de développement régionale.
- 9.5. Dépôt des différents suivis d'infraction et d'une mise en demeure préparés par monsieur Vincent Aubin, inspecteur municipal.
- 9.6. Dépôt de la demande de monsieur Donald Deschênes et madame Manon Jean concernant le terrain du 100, rue de l'Église, voisin de leur propriété, et de la réponse de monsieur Vincent Aubin, inspecteur municipal, concernant leur demande d'information au sujet de la décontamination du site visé.
-

Résolution 2018-11-437

**Urbanisme – Rue Industrielle
– Lotissement et échange de
terrain**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'émission des permis de lotissement pour les lots 6 284 010, 6 284 011, 6 284 013 et 6 284 015 situés sur la rue Industrielle à Sayabec et appartenant à la Municipalité de Sayabec.

Les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, tous les documents relatifs à ce dossier.

Résolution 2018-11-438

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 6 571.54 \$, taxes incluses, pour des frais admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	60586278	845.63 \$	84.35 \$	42.28 \$	42.18 \$	887.80 \$	972.26 \$	18-oct-18
								Honoraires - Plan d'intervention
Groupe Akifer inc.	28327	4 870.00 \$	485.78 \$	243.50 \$	242.89 \$	5 112.89 \$	5 599.28 \$	22-juin-18
								Réhabilitation du puits P-1
TOTAL		5 715.63 \$	570.13 \$	285.78 \$	285.07 \$	6 000.69 \$	6 571.54 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 6 000.69 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 570.85 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

10.2. Dépôt de la lettre du MAMOT et du ministère des Transports confirmant l'acceptation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Résolution 2018-11-439

Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 201 880.84 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1 et Lot 2.

Règlement 2017-06 - Mise aux normes								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								
Tetra Tech QI inc.	60588178	248.90 \$	24.83 \$	12.44 \$	12.42 \$	261.31 \$	286.17 \$	26-oct-18
								Honoraires professionnels
Englobe Corp.	900271125	7 245.14 \$	722.70 \$	362.26 \$	361.35 \$	7 606.49 \$	8 330.10 \$	26-sept-18
								Honoraires et dépenses
SNC-Lavalin	1393960	22 800.00 \$	2 274.30 \$	1 140.00 \$	1 137.15 \$	23 937.15 \$	26 214.30 \$	05-nov-18

								Honoraires professionnels
	1393961	51 717.30 \$	5 158.81 \$	2 585.87 \$	2 579.41 \$	54 296.70 \$	59 461.98 \$	05-nov-18
								Travaux supplémentaires
Action Progex inc.	Décompte #14	93 190.37 \$	9 295.75 \$	4 659.52 \$	4 647.88 \$	97 838.24 \$	107 145.64 \$	31-oct-18
								Bordereau principal
LOT #2:								
Tetra Tech QI inc.	60588180	385.00 \$	38.40 \$	19.25 \$	19.20 \$	404.20 \$	442.65 \$	26-oct-18
								Honoraires et dépenses
TOTAL		175 586.71 \$	17 514.79 \$	8 779.34 \$	8 757.41 \$	184 344.09 \$	201 880.84 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 184 344.09 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 17 536.75 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 12.2. Dépôt du rapport d'étape sur le projet de mise aux normes des installations en eau potable pour le programme FEPTÉU.
- 12.3. Dépôt de la dénonciation de contrat de l'entreprise Sévigny Peintres & associés division époxy dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures de l'eau potable.
- 12.4. Dépôt des échanges courriel concernant la mise en marche finale de l'usine de production d'eau potable. Nous sommes maintenant alimentés par la nouvelle source et en attente des premiers résultats sur la qualité de l'eau, ce qui explique que nous sommes présentement en avis d'ébullition préventif pour le moment.
-

Résolution 2018-11-440

Mise aux normes de l'eau potable – Retenue de garantie

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de maintenir et respecter les dispositions prévues au devis initial et de refuser de substituer la retenue de garantie par un cautionnement d'entretien au moment de la réception provisoire des travaux.

-
- 12.6. Dépôt des lettres envoyées aux contribuables de la route de Ste-Paule afin de leur rappeler l'importance de se conformer à la réglementation en procédant à l'installation d'un réducteur de débit.
-

Résolution 2018-11-441

Mise aux normes de l'eau potable – ADM-15 rev03, ADM-22, ADM-23, ADM-24 et ADM-25

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les avis de modifications ADM-15 rev03, ADM-22, ADM-23, ADM-24 et ADM-25 concernant respectivement l'augmentation du prix du bitume, la gestion des matériaux contaminés, le pavage pour supersignalisation et chainage 4+473, le soufflage du quai niveleur ainsi que l'évent au toit.

14.2. Une correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de même qu'un courriel du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informent que les démarches avancent pour l'obtention des autorisations et la reconstruction du pont traversant la rivière Saint-Pierre sur la route Melucq est prévue pour 2019.

Résolution 2018-11-442

Amélioration rang 3 et route Melucq – Certificat de réception définitive

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le certificat de réception définitive pour les travaux de réfection de la voirie Route Melucq – 2017 – AIRRL, dossier 7.3-7085-15-18.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement du montant de la retenue en garantie, soit une somme de 50 449.25 \$, ainsi que le versement de la retenue spéciale au montant de 85 081.50 \$.

Les conseillers municipaux autorisent donc qu'une somme de 123 757.64 \$ comprenant le sous-total des retenues et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 11 773.11 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale

15.2. Il y aura une rencontre de mise à jour du projet des plans et devis de la route du Lac-Malcolm le jeudi 6 décembre à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville de Sayabec. Le dépôt de l'estimation des couts a été demandé pour la semaine du 12 novembre.

Résolution 2018-11-443

**Remplacement du système de
réfrigération – Règlement
2017-07 – Paiement de facture**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 5802398461 à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au cout total de 4 573.14 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 977.50 \$ correspondant au sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 595.64 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-11-444

**Remplacement du système de
réfrigération – Règlement
2018-03 – Emprunt
temporaire**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement temporaire avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia du règlement d'emprunt 2018-03 modifiant le règlement 2017-07 et décrétant un emprunt additionnel de 185 914 \$ pour le projet de remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Résolution 2018-11-445

**Ressources humaines – Poste
de trésorerie**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'assistance au recrutement d'un(e) secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) telle que présentée le 22 octobre dernier. L'offre, au montant de 2 125 \$, plus les taxes applicables, se détaille comme suit :

Étapes	Durée	Coût
Analyse préliminaire	1 heure	145 \$
Présélection et évaluation des candidats : <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des candidatures; ■ Outils de présélection; ■ Entrevues téléphoniques; ■ Analyse des résultats et tableau des recommandations. 	3 heures	435 \$
Sélection du candidat finaliste : <ul style="list-style-type: none"> ■ Grille d'entrevue structurée; ■ Briefing aux membres du comité de sélection sur le déroulement des entrevues; ■ Réalisation des entrevues finales; ■ Vérification des antécédents et références. 	8 heures	1 160 \$
Évaluation psychométrique du candidat finaliste (test TACT).		385 \$
Grand total avant taxes (incluant les frais de déplacement et l'évaluation psychométrique du candidat finaliste).	12 heures	2 125 \$

Résolution 2018-11-446

Ressources humaines – Poste de trésorerie – Comité de sélection

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Gaston Fournier, de firme Raymond Chabot Grant Thornton, et Frédéric Caron, conseiller, ainsi que mesdames Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, et Marie Element, conseillère, afin qu'ensemble ils forment le comité de sélection pour l'embauche d'un(e) secrétaire-trésorier(e) adjoint(e).

17.3. Ce point est encore à l'étude et reporté à une séance ultérieure.

17.4. Dépôt du rapport du comité d'évaluation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 2018-11-447

Réfection 2^e rang et route Pouliot – Règlement 2017-16 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 151 338.66 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang et de la route Pouliot.

Règlement 2017-16 - Deuxième rang et route Pouliot								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Eurovia Québec Construction inc.	5802419168	127 271.46 \$	12 695.33 \$	6 363.57 \$	6 347.67 \$	133 619.12 \$	146 330.36 \$	31-oct-18
								Décompte #3
Canadian National (CN)	91417058	3 168.00 \$	316.00 \$	158.40 \$	158.00 \$	3 326.00 \$	3 642.40 \$	23-oct-18
								Travaux
	91414253	1 188.00 \$	118.50 \$	59.40 \$	59.25 \$	1 247.25 \$	1 365.90 \$	03-oct-18
								Travaux
TOTAL		131 627.46 \$	13 129.83 \$	6 581.37 \$	6 564.92 \$	138 192.37 \$	151 338.66 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 138 192.37 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 13 146.29 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-11-448

Réfection 2^e rang et route Pouliot – Règlement 2018-04 – Emprunt temporaire

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement temporaire avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia du règlement d'emprunt 2018-04 modifiant le règlement 2017-16 et décrétant un emprunt additionnel de 237 188 \$ pour le projet de réfection du rang 2 et de la route Pouliot.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

19. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

20.1. Il n'y a aucun élément à ce point.

20.2. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-11-449

Développement résidentiel – Échange de terrains

CONSIDÉRANT que la municipalité avait déjà fait l'acquisition du lot 6 105 182 appartenant à monsieur Frédéric Vallée pour la construction de la station de pompage PP5;

CONSIDÉRANT l'ajout du projet de développement résidentiel du promoteur Les Constructions H.L. Thériault sur la route de Sainte-Paule dans le cadre du projet de mise aux normes des installations en eau potable;

CONSIDÉRANT que l'ajout du développement a forcé le déplacement de la station de pompage PP5 du côté Est de la route.

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'échange du lot 6 105 182, appartenant à la municipalité, avec le lot 6 274 091, appartenant à Les Constructions H.L. Thériault inc., afin de permettre la construction de PP5 sur le lot 6 274 091.

22. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

23. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

24.1. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

24.2. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-11-450

**Journal L'Écho sayabécois –
Vœux de Noël**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat d'un espace publicitaire d'une page complète dans l'édition de novembre au cout de 75 \$ dans le journal L'Écho Sayabécois pour l'expression des vœux de Noël et du Nouvel An.

26. Ce point est reporté à la réunion d'ajournement du 19 novembre 2018.

Résolution 2018-11-451

**Réserves financières –
Financement permanent**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que les réserves financières créées par les soldes des règlements d'emprunt remboursent au compte suivant 500714 les montants en capital et intérêts pour l'année 2018 pour le financement permanent des règlements d'emprunt suivants :

Règlement 2005-11 – Infrastructures Route Rioux

Capital : 3 600 \$ Intérêts : 736.44 \$ pour un total de 4 336.44 \$ moins 75 % payable par une taxe de secteur de 3 252.33 \$ donc il reste à payer 1 084.11 \$ comme montant à rembourser.

Règlement 2016-16 – Équipements mécanisés

Capital : 4 500 \$ Intérêts : 1 109.90 \$ pour un total de **5 609.90 \$**.

Règlement 2016-19 – Camionnette F-150

Capital : 4 500 \$ Intérêts : 1 109.90 \$ pour un total de **5 609.90 \$**.

Résolution 2018-11-452**Système de contrôle d'accès et caméras – Fonds de roulement**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas de l'entreprise Alarmes 911 Rimouski inc. pour l'installation d'un système de contrôle d'accès et de caméras. Le montant total des factures s'élève à 9 456.57 \$, taxes incluses.

NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Alarmes 911 Rimouski inc.	84450	6 985.64 \$	696.82 \$	349.28 \$			8 031.74 \$	30-sept-18
								Arena/gym - Contrôle accès
	84451	457.75 \$	45.66 \$	22.89 \$			526.30 \$	30-sept-18
								Arena/gym (matériel)
	84453	318.80 \$	31.80 \$	15.94 \$	15.90 \$	334.70 \$	366.54 \$	30-sept-18
								Hôtel de ville
	84455	462.70 \$	46.15 \$	23.14 \$			531.99 \$	30-sept-18
								Centre communautaire
TOTAL		8 224.89 \$	820.43 \$	411.25 \$	15.90 \$	334.70 \$	9 456.57 \$	

Par la même résolution, les conseillers autorisent qu'une somme de 8 240.79 \$ soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir de 2019 jusqu'en 2023 au montant de 1 648.15 \$ pour l'année 2019 et de 1 648.16 \$ par année pour les années 2020 à 2023. Le montant de la TPS et de la TVQ (50% dans le cas de la facture 84453), pour un montant total de 1 215.78 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-11-453**Réserves financières des matières résiduelles - Paiement**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 20180919 – Visa Desjardins, au montant de 229.72 \$, pour l'achat de sacs compostables.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 209.76 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la réserve financière des matières résiduelles. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total

de 19.96 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-11-454

Demande de transfert du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'un contrat de collectes et transport des matières résiduelles a été signé entre la municipalité et la société Conciergerie d'Amqui inc.

CONSIDÉRANT que la Conciergerie d'Amqui inc. vend ses actifs dont le contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclue avec la municipalité, et ce, à la société 9377-8611 Québec inc. La société 9385-3117 Québec inc. sera ultimement propriétaire des actifs.

CONSIDÉRANT que ladite société 9385-3117 Québec inc. fusionnera avec la société 9384-2458 Québec inc. suivant la transaction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec inc.
- D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents pouvant être nécessaires aux fins des présentes.

Résolution 2018-11-455

Nomination du ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent uniquement

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec, M. François Legault, a procédé à la nomination du nouveau conseil des ministres le 18 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec a mandaté Mme Marie-Eve Proulx à titre de ministre responsable de trois vastes régions, soit Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (soit 23 MRC et 181 municipalités);

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche qui est ainsi imposée à une seule élue, soit : député de Côte-du-Sud, ministre du développement économique régional et ministre régional;

- CONSIDÉRANT** que la région du Bas-Saint-Laurent est composée de 8 MRC et 114 municipalités et qu'il y a un nombre important d'enjeux municipaux nécessitant la collaboration active du Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** que les autres régions du Québec n'ont pas été regroupées et que les ministres sont responsables d'une seule région;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs ministres n'ont pas de région sous leur responsabilité;
- CONSIDÉRANT** que traditionnellement le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'avait pas d'autre région sous sa responsabilité;
- CONSIDÉRANT** que le Bas-Saint-Laurent a des besoins particuliers et que le nombre important d'enjeux nécessite la présence et une disponibilité soutenue de l'ensemble des élus;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au premier ministre du Québec de procéder à un ajustement au sein du conseil des ministres afin que la ou le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'ait pas d'autre région sous sa responsabilité et puisse ainsi s'assurer que le mandat de ministre régional soit facilité et respectueux des besoins des territoires.

Dépôt de documents :

- 32.1. Dépôt de la correspondance du MAMOT concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.
- 32.2. Dépôt du courriel de remerciements de la part de madame Ghislaine Paquet, présidente du hockey mineur vallée, pour l'achat des petits buts pour les pratiques novices.
-

Résolution 2018-11-456

Centre de conditionnement physique

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajouter l'option d'abonnement hebdomadaire pour le centre de conditionnement physique au coût de 15 \$, taxes incluses, plus le dépôt remboursable de 10 \$ pour la puce.

Période de questions :

1. Aucune.
-

Résolution 2018-11-457

Ajournement de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 11 et qu'elle soit ajournée au lundi 19 novembre 2018 à 19 h 30.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier